

REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE D'OLIVESE DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N° 05/2018**

Séance du 31 mars 2018

**OBJET : Examen du compte de gestion 2017.**

Nombre de membres : 9

Afférents au conseil : 9

En exercice : 9

Date de la convocation : 20/03/2018

Date d'affichage : 20/03/2018

Ayant délibéré : 7      Votés Pour : 7

Votés Contre : 0      Abstentions : 0

L'an deux mil dix-huit, le trente et un mars à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de Monsieur MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur BRUNETTI Alain a été élu secrétaire de séance.

<b>Etaient présents</b>	<b>Etaient représentés</b>
M. MILLO Jean-Luc	Mme GUIQUET Sandra
M. CIPRIANI Jean-Marie	<b>Etaient absents</b>
M. POLI Jean-Baptiste	Mme OBENNAUS née DURAND Isabelle
M. BRUNETTI Alain	M. POLI Pierre-Antoine
M. MARTINO Enzo	
M. MANTESE Jean-François	

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le compte de gestion 2017 est établi par Madame le Receveur Municipal de Santa Maria Sichè à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire vise le compte de gestion et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2017, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestions dressés par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer.
- Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice concernant les différentes sections budgétaires.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Monsieur le Maire vise le compte de gestion et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,  
Le 31/03/2018

Le Maire

Jean-Luc MILLO

